

Compte-rendu du Club Métiers Déconstruction

Mardi 24 novembre 2020

En visioconférence

Sous la co-présidence de Cyrille BLARD (SNCF) & Luc ARDELLIER (EDF)

Animé par Clotilde CHAMPETIER (ORÉE)

[Liste des participants – Support de présentation](#)

1. INTRODUCTION ET PRÉSENTATION/RAPPEL DES OBJECTIFS DU GT/CM

Ce Club est né du besoin de plusieurs acteurs, notamment SNCF Réseau et EDF, de démontrer l'intérêt économique et environnemental de la déconstruction par rapport à la démolition. Chaque année se tient une réunion « donneurs d'ordres » afin de recadrer les orientations du Club Métiers. 3 séances réunissent par la suite l'ensemble des acteurs de la filière autour de 3 Clubs Métiers réunissant l'ensemble des acteurs concernés par la déconstruction.

Les Clubs Métiers ont pour vocation de permettre à leurs membres :

- d'être informés des évolutions réglementaires et des avancées technologiques dans le domaine du recyclage et/ou de la valorisation,
- de présenter et d'échanger sur les problématiques de recyclage/valorisation,
- de présenter les solutions économiquement viables mises en place au sein d'entreprises,
- de se regrouper pour développer de nouveaux projets, adaptés aux besoins identifiés.

La participation aux Clubs Métiers est assujettie à la signature d'une charte qui garantit la confidentialité et la participation active des membres afin de maintenir la dynamique constructive des échanges.

2. ACTUALITES

Voir support de présentation ORÉE

3. PRÉSENTATIONS

Présentation du « Guide de bonnes pratiques pour la réalisation du diagnostic produits/matériaux/déchets avant démolition/réhabilitation significative de bâtiments » (plateforme collaborative Démoclès)

Océane LE GENDRE, Chargée de projet DEEE Bâtiment, Ecosystem

Support de présentation (diapositives 7 à 35 du document)

La plateforme Démoclès : des constats au changement des pratiques

Démoclès est une plateforme collaborative qui fédère les acteurs de la démolition et de la réhabilitation du bâtiment, lancée fin 2014 et co-financée par l'éco-organisme Ecosystem et l'ADEME. L'ambition de cette plateforme est d'aller vers une meilleure économie circulaire des déchets issus de chantiers de démolition et de réhabilitation du bâtiment et notamment les déchets du second œuvre.

Démoclès est coordonné par Ecosystem et fonctionne grâce à un comité de pilotage et des groupes de travail thématiques. Le comité de pilotage réunit l'ensemble des fédérations représentatives de tous les acteurs et propose tous les ans les grandes lignes de la feuille de route. Il valide les productions faites par les groupes de travail thématiques qui réalisent les différents outils et guides.

La démarche de Démoclès depuis 2014 se résume en 3 grandes phases.

La première phase de constats et de recommandations avait pour objectif de comprendre quels étaient les besoins et les contraintes des acteurs, et quelles étaient les pratiques en termes d'économie circulaire et de gestion des déchets, plus particulièrement concernant les déchets de second œuvre.

Les constats et recommandations effectués sur toute la phase de vie d'un chantier sont les suivants :

- Un diagnostic produits/matériaux/déchets (PMD) non utilisé à sa juste valeur ;
- Un manque de connaissances des clauses déchets dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et contrats cadres ;
- Un manque de connaissances concernant les filières opérationnelles de valorisation des déchets de second œuvre notamment ;
- Un manque de traçabilité des déchets, une traçabilité morcelée qui ne va pas du Maître d'ouvrage (MOA) jusqu'à la filière de valorisation ;
- Un récolement des diagnostics déchets qui est obligatoire mais rarement fait (seulement 5% des récolements faits chaque année d'après l'ADEME) ;
- Un manque de responsabilité juridique.

La deuxième phase a consisté à mettre en place des outils et des guides qui répondent aux besoins et attentes identifiés en phase 1. Plusieurs outils ont été produits :

- Étude sur la responsabilité juridique de la MOA en matière de déchets ;
- Guide d'accompagnement de la MOA et de la Maîtrise d'œuvre (MOE) pour intégrer des clauses « déchets » dans les documents de marché, notamment les CCTP ;
- Guide d'information sur les filières valorisation des déchets du second œuvre: identification de seize filières opérationnelles sur le territoire, Déchets d'équipements électriques et électroniques

(DEEE), mobilier, briques, etc., et élaboration de « fiches filières » indiquant une présentation du matériau, s'il se recycle, se valorise, comment, et des informations sur les points de collecte ;

- Boîte à outils à destination des diagnostiqueurs pour effectuer un diagnostic de meilleure qualité.

La **troisième phase**, actuellement en cours, consiste à accompagner et inscrire le changement dans la durée notamment via un appel à projets pour accompagner cinquante maîtres d'ouvrage pendant deux ans dans l'évolution de leurs pratiques en termes de gestion des déchets et d'économie circulaire.

Focus sur le diagnostic produits-matériaux-déchets (PMD)

Rappel des travaux ayant mené à la boîte à outils :

- En 2017-2018, une première session du groupe de travail (GT) « Diagnostic » a été lancée au cours de laquelle a été rédigée la fiche métier du diagnostiqueur déchets et le cahier des charges pour la réalisation du guide de bonnes pratiques ;
- Ces travaux ont été mis en veille pendant la durée travaux de la Feuille de route pour l'économie circulaire (FREC) pour être en accord avec les réglementations ;
- Le GT « Diagnostic déchets » a pu être repris en 2019 et un groupement de bureaux d'études a été recruté pour aboutir à la réalisation de cette boîte à outils, parue en septembre 2020 ;
- Le GT « Diagnostic déchets » a été réuni trois fois en présentiel, les différents outils ont été validés par chaque membre du GT et par le comité de pilotage. Quarante participants représentatifs des acteurs (MOA/MOE, diagnostiqueurs déchets, entreprises de travaux) ont participé à ces GT.

Cette boîte à outils contient un guide de bonnes pratiques divisé en quatre parties :

Partie 1 : Le diagnostic PMD, socle du déploiement de l'économie circulaire dans le bâtiment

- Un rappel des enjeux de l'économie circulaire dans le bâtiment :
 - Des enjeux chiffrés : 46 Mt/an de déchets, des déchets inertes globalement bien valorisés (75%)... Mais des déchets non dangereux valorisés à moins de 50% ;
 - Des enjeux réglementaires : la loi AGEC du 10 février 2020 vient renforcer les exigences relatives au diagnostic déchets.
- Des recommandations sur le rôle du diagnostiqueur, ses missions et ses compétences ;
- La place du réemploi dans le diagnostic PMD : le diagnostic PMD est la première étape d'un projet de réemploi, qui peut donner l'impulsion et interroger la maîtrise d'ouvrage sur l'opportunité d'aller plus loin dans l'utilisation de la ressource.

Partie 2 : Comment et quand utiliser le diagnostic PMD au cours des différentes phases d'un chantier ?

1. **Réalisation du diagnostic PMD** commandité par la MOA et après les diagnostics plomb et amiante afin de produire des résultats pertinents ;
2. **Avant-projet (AVP)** : utilisation du diagnostic PMD par la MOE et prise de décision sur la réalisation d'un diagnostic ressources complémentaire ;
3. **PRO DCE** : élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises qui contiendra plusieurs pièces dont le diagnostic PMD ;

4. **ACT (Assistance aux Contrats de Travaux)** : Analyse des offres de consultation des entreprises par le MOE qui pourra comparer les propositions avec les recommandations du diagnostic PMD ;
5. **Préparation du chantier** : Le MOE et l'entreprise s'accordent sur le déroulé du chantier et la restitution des informations attendues ;
6. **Suivi du chantier**, si le diagnostiqueur a également la mission d'AMO Déchets, il participe au suivi du chantier et doit notamment alerter le MOE en cas d'écart entre les procédés de curage et de collecte des déchets observés et ceux convenus, si certains flux de déchets n'apparaissent pas (ex: DEEE) ou augmentent trop par rapport au diagnostic ;
7. **Fin du chantier** : remplissage du formulaire de récolement (CERFA 14498*01) et analyse des écarts éventuels entre le diagnostic PMD et la réalité.

Partie 3 : Comment réaliser le diagnostic PMD ?

- Etape 1 : la pré-visite

La pré-visite va permettre à la MOA et au diagnostiqueur de s'accorder sur la traduction opérationnelle des exigences exprimées dans le cahier des charges et au diagnostiqueur d'établir son offre.

- Etape 2 : l'étude documentaire

L'étude documentaire permet au diagnostiqueur de préparer le travail de caractérisation et de quantification des déchets. Les documents facilitent l'intervention et garantissent une meilleure quantification des matériaux et équipements.

- Etape 3 : l'étude sur site

La caractérisation et la quantification précises des gisements complètent l'étude documentaire préliminaire. Cette étape doit permettre de :

- Prendre la décision de commander un diagnostic ressources ou non dans un second temps ;
- Proposer des recommandations pour la dépose sélective des éléments selon la hiérarchie des modes de traitement des déchets.

- Etape 4 : l'élaboration du dossier

Un rapport de qualité permettra à la MOA de

- Fixer des exigences précises concernant la prévention et les objectifs de valorisation des déchets ;
- Enrichir les solutions proposées par la MOE ;
- Renseigner le formulaire de récolement (CERFA14498*01) ;
- S'assurer que tous les acteurs utilisent un langage commun.

Partie 4 : Les outils pratiques du diagnostiqueur

- **Une grille d'inventaire** qui présente une nomenclature harmonisée des matériaux et équipements du bâtiment. La grille n'a pas vocation à devenir un référentiel unique mais être une source d'inspiration pour les diagnostiqueurs ;
- **10 tutoriels vidéo** (2-3 min) qui illustrent le diagnostiqueur sur le terrain et donnent quelques conseils pratiques ;
- **20 fiches pratiques** présentent les principaux équipements et matériaux du bâtiment et fournissent quelques préconisations en matière de sécurité ou de filière de valorisation ;
- **La check-list du diagnostiqueur.**

Cette boîte à outils a été publiée le 3 septembre, et compte aujourd’hui plus de 580 téléchargements.
Pour la télécharger : <https://democles.org/diagnostic-dechets/>

Discussion (Questions & Réponses)

SNCF Immobilier : Est-ce que ce PMV doit être limité à un volume ou à une surface ? Peut-on avoir une idée du coût au mètre carré que ce diagnostic peut représenter ?

La réglementation est prévue pour une surface de 1000 m² mais vous pouvez décider de faire un diagnostic pour un plus petit bâtiment, il n'y a pas de limite. Le coût va dépendre de la typologie du bâtiment et de la complexité des matériaux que l'on va y trouver.

BatiRIM : Vous ne prévoyez pas de dématérialisation ou de présence d’outil digital pour pouvoir faire le diagnostic avec un smartphone ?

L'objectif n'est pas de produire un outil digital de diagnostic, mais de produire un guide de bonnes pratiques pour que les diagnostiqueurs se l'approprient. La grille au format Excel proposé correspond à l'outil utilisé par la majorité des diagnostiqueurs participant aux groupes de travail. À terme les diagnostiqueurs pourront s'approprier et développer un outil digital.

4. CO-CONSTRUCTION – TRAVAIL COLLABORATIF POUR CONSTRUIRE LE PROGRAMME 2021

Présentation de formats alternatifs pour l’année 2021 : Introduire la notion d’acteurs par rapport à celle de spectateurs

Clotilde CHAMPETIER, Chef de projet économie circulaire, ORÉE

Support de présentation (diapositive 35 du document)

La seconde partie de cette séance a vocation de co-construire le programme 2021 du Club Métiers Déconstruction. Dans un contexte où le distanciel favorise des formats classiques plutôt descendants, la réflexion porte sur l'introduction de la notion d'acteurs par rapport à celle de spectateur pour les participants au Club Métiers.

Plusieurs propositions de formats alternatifs ont été proposées aux participants :

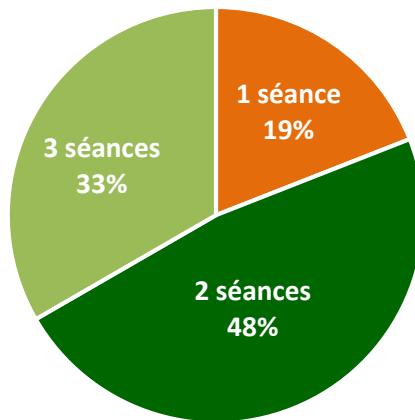
- Des **visites de site**, en se projetant pour la fin de l’année 2021 (dans le cadre d’un retour au présentiel).
- Des temps de réflexion impliquant les participants, via des **cas concrets de co-développement**. Il s’agirait de participer à la réflexion globale d’une entreprise selon des méthodes d’intelligence collective : une occasion de rassembler les acteurs autour du sujet. Une séance de Club Métiers peut permettre plusieurs ateliers de co-développement en parallèle. Ces ateliers seraient suivis de présentations des actions réalisées lors d’une séance suivante.

La RATP ayant identifié un travail de réflexion globale possible sur la gestion de déchets de chantier et sur les bonnes pratiques, pour prendre en compte les chantiers supplémentaires du Grand Paris, cela pourrait constituer une piste pour cette séance.

- Une proposition du CSTB : utiliser le Club Métiers pour rassembler les acteurs de la filière en vue de **co-construire d'un référentiel de dépose sélective**. ORÉE ayant déjà publié un guide sur la déconstruction sélective, Camille GOLHEN du CSTB propose de produire un nouveau référentiel sur la dépose sélective, à destination de tous les MOA, qui couvrirait l'ensemble des étapes dans la conduite d'une opération.

Les participants ont pu voter pour le nombre de séances au format alternatif pour 2021, parmi les quatre séances annuelles. Les résultats sont ainsi globalement en faveur de ces formats (81% des votes pour au moins la moitié des séances sous ces formats).

Combien de séance(s) au format alternatif souhaiteriez-vous voir mises en place en 2021 ?



Nombre de votes : 21

Discussion (Questions & Réponses)

Région Auvergne-Rhône-Alpes : Il serait très apprécié de conserver un ou deux formats webinaire pour les acteurs non franciliens du Club Métiers.

Présentation des thématiques pour l'année 2021

Cyrille BLARD, Chef de projet industrialisation des produits de dépose, SNCF Réseau
 Co-Président du Club Métiers Déconstruction
 Support de présentation (diapositives 36 à 40 du document)

Trois thématiques avaient été retenues lors de l'échange 2019, sans avoir été traitées lors de l'année 2020. C'est ici l'occasion de vérifier si ces thématiques sont toujours d'actualité.

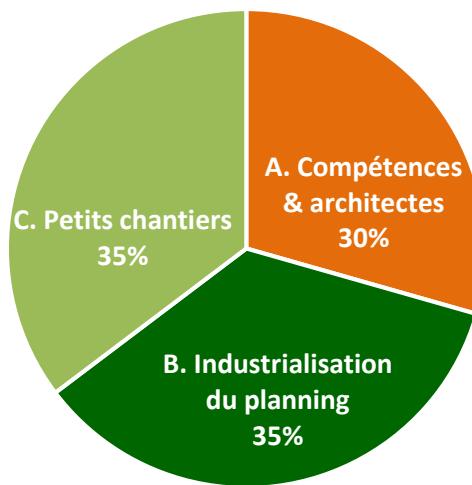
- **Compétences et architectes** : il s'agit de poursuivre le travail de la FREC en intégrant le volet formation des intervenants sur le chantier par la MOA, avec un *focus* sur le volet architecte (concevoir en anticipant, réemploi de matières). Cette thématique s'attache au rôle de la MOA, de la MOE et de la surveillance de chantier dans ce cadre-là.
- **Industrialisation du planning** : c'est un enjeu d'anticipation des projets cédants et prenants des filières et le développement de celles-ci, en lien avec la plate-forme Démoclès. Le but est ici de

réfléchir à des pistes de solution pour anticiper et industrialiser les plannings de la MOA (besoins et demandes entre des acteurs non liés par les mêmes contrats). Cela concerne en particulier les travaux publics, où la réflexion n'a pas encore été menée. Démoclès mène une démarche similaire dans le secteur du bâtiment. Il y a sans doute aussi une relation à développer entre travaux publics et bâtiment, au niveau des projets cédants et prenants.

- **Petits chantiers** : c'est une demande et une réalité de l'activité dans le BTP. La réflexion sera menée pour la MOA des petits chantiers, avec les problématiques de rotation. Démoclès a déjà une partie de la réponse dans ses ateliers, il s'agit ici de poursuivre la réflexion sur le réemploi potentiel dans ces petits chantiers.

D'après les résultats du second vote, ces thématiques sont toujours très actuelles, elles suscitent en effet un intérêt équivalent.

Vote des thématiques pour l'année 2021



Nombre de votes : 17

5. PROCHAINES RÉUNIONS

- **7 décembre 2020 (14h-15h30)** : Restitution de l'étude AFNOR/ORÉE sur l'état des lieux de la transition écologique dans les entreprises françaises à travers l'économie circulaire
- **8 décembre 2020 (9h00-12h30)** : Club Métiers Valorisation des Mousses et Textiles – séance spéciale éco-conception
- **15 décembre 2020 (14h-17h)** : Séance Spéciale du Groupe de Travail EC, formation au Circular Canvas
- **26 janvier 2021 (14h-17h)** : Circuits de l'économie circulaire